



académie
Nantes

éducation
nationale



FICHE PROCEDURE : AFFECTATION au LPO CHEVROLLIER – ANGERS

L'AFFECTATION DES SPORTIFS sous CONVENTION DE PARTENARIAT

Le traitement de la candidature sera différent selon le dispositif sportif dans lequel l'élève s'inscrit et en fonction **de la capacité d'accueil de l'établissement.**

• ELEVE RELEVANT DU SECTEUR DU LYCEE POLYVALENT CHEVROLLIER

Pour une classe de 2^{nde} générale et technologique :

L'établissement d'origine doit saisir le ou les vœux dans Affelnet 3^{ème} de l'académie de Nantes du **30 mai au 08 juin 2017.**

Pour une classe de 1^{ère} technologique, le lycée d'origine doit saisir sur Affelnet 1^{ère} de l'académie de Nantes le ou les vœux du **30 mai au 08 juin 2017.**

Pour une classe de 1^{ère} générale, la famille doit compléter une **fiche navette entre lycées – demande de changement d'établissement** (document académique) et la transmettre à l'établissement d'origine pour traitement.

• ELEVE HORS SECTEUR

Pour une classe de 2^{nde} générale et technologique : L'établissement d'origine doit saisir le ou les vœux dans Affelnet 3^{ème} de l'académie de Nantes du **30 mai au 08 juin 2017.**

Le LPO Chevrollier n'étant pas le lycée de secteur, l'entrée dans une classe à horaires aménagés est **soumise à une demande de dérogation** (document académie de Nantes) qui est à compléter par la famille avec le motif « **convenance personnelle** ».

La demande de dérogation est à remettre dûment complétée et signée au collège d'origine pour traitement.

Pour une classe de 1^{ère} technologique, le lycée d'origine doit saisir sur Affelnet 1^{ère} de l'académie de Nantes le ou les vœux du **30 mai au 08 juin 2017.**

Pour une classe de 1^{ère} générale, la famille doit compléter une **fiche navette entre lycées – demande de changement d'établissement** (document académique) et la transmettre à l'établissement d'origine pour traitement

• ELEVE HORS ACADEMIE (suivre la procédure académique sur www.ac-nantes.fr, rubrique « Orientation et Insertion »)

Le collège d'origine devra faire la demande de codes de connexion pour la saisie du vœu de 2^{nde} générale et technologique sur **Affelnet 3^{ème} de l'académie de Nantes (saisie du 30 mai au 8 juin 2017).** Le vœu devra être accompagné d'une demande de dérogation avec le motif « **convenance personnelle** ». La demande de dérogation est à remettre dûment complétée et signée au collège d'origine pour traitement.

Pour une classe de 1^{ère} technologique, le lycée d'origine doit saisir sur Affelnet 1^{ère} de l'académie de Nantes le ou les vœux du **30 mai au 08 juin 2017.**

Pour une classe de 1^{ère} générale, la famille doit prendre contact avec le lycée d'origine afin que celui-ci effectue les démarches administratives de changement d'établissement.

L'admission reste subordonnée à la décision d'orientation de fin d'année scolaire, et **comme pour toutes les formations, l'affectation est prononcée par l'IA-DASEN du département de l'établissement d'accueil.**

Dossier suivi par
D. VÉTAULT
Proviseur Adjoint

2, rue Adrien Recouvreur
BP 73505
49035 ANGERS CEDEX 01

☎ 02 41 80 96 11
☎ 02 41 80 96 75

ce.0490003M@ac-nantes.fr